

Mairie d'Aureil

AN 2009
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 Novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : Présents : 10 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, MERAUD Bernadette, BESSOULE Christophe, BLANCHET Christian, DEBETH Marie-Pierre CHRETIEN Pierre-Louis, MUHLEBACH Chantal, PHALIES Jacques.

ABSENTS EXCUSES : DUCAILLOU André, RESTOUEIX Marie Laure, VETIZOU Stéphanie, VIAROUGE Laurent.
ABSENTE : PERICAUD Virginie.

Conformément l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal. Gabrielle REGAUDIE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 01 – SUBVENTIONS : Attributions 2009 - subvention complémentaire pour le remplacement du drapeau des anciens combattants
- 02 - BUDGET GENERAL : BP 2009 - Décision modificative n°1 (DM1)
- 03 - PERSONNEL : Modification des horaires du personnel du restaurant scolaire

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 - SUBVENTIONS**ATTRIBUTIONS 2009 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE REMPLACEMENT DU DRAPEAU DES ANCIENS****COMBATTANTS**

Le maire précise à l'assemblée que la subvention exceptionnelle de 400 € allouée par la commune pour le renouvellement du drapeau ne couvre pas la totalité de la dépense réelle, la facture s'élevant à 488 €, le maire demande à l'assemblée de voter le complément permettant le recouvrement de la somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications du maire

VU la délibération du 25 septembre 2009 pour le renouvellement du drapeau des anciens combattants

VU le montant de la facture

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la somme complémentaire de 88 €

AUTORISE le maire à effectuer le versement.

02 - BUDGET GÉNÉRAL**BP 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM1)**

Pour permettre le versement de la subvention du Tennis club non versée en 2008 au BP 2009, pour le versement de la subvention exceptionnelle versée à l'association des anciens combattants pour le renouvellement du drapeau et face à l'augmentation des dépenses de personnel le maire propose la décision modificative n° 1 (DM1) suivante :

Décision Modificative n° 1 (DM1) 27/ 11/ 2009				
Fonctionnement		Dépenses		
	Libellé	BP	DM1	Autorisé
6413	Rémunération du personnel non titulaire	41 000,00 €	15 025,00 €	56 025,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 600,00 €	-5 300,00 €	300,00 €
6574	Subventions de fonctionnement	3 064,00 €	647,00 €	3 711,00 €
022	Dépenses imprévues (section fonctionnemer	10 372,00	10 372,00 €	0,00 €
		60 036,00 €		60 036,00 €

ADOPTÉE à l'unanimité

03 - PERSONNEL**MODIFICATION DES HORAIRES DU PERSONNEL DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Compte tenu des nouvelles mesures relatives à la confection des repas, il conviendrait d'augmenter de 1 heure la durée de travail hebdomadaire à compter du 01 janvier 2010 des deux employées chargées du restaurant scolaire..

La durée hebdomadaire du travail serait fixée à 33/35^{èmes} au lieu des 32/35^{èmes} actuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications du maire

VU la délibération du 09 septembre 1999 portant création de deux emplois permanents à temps non complet, avec une durée de travail hebdomadaire de 32/35^{èmes} pour assurer le ménage, la restauration et le service de garderie

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer un avenant aux contrats des 2 employées du restaurant scolaire portant la durée hebdomadaire de travail à 33/35^{èmes}.

PRECISE que la rémunération afférente à ces emplois sera basée sur l'indice brut 303, majoré 295

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00.

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEMARTY Daniel	Président	DEBETH Marie-Pierre	
REGAUDIE Gabrielle	Secrétaire	DUCAILLOU André	Excusé
BIDAUD Jacques		MUHLEBACH Chantal	
VIAROUGE Laurent	Excusé	PERICAUD Virginie	Absente
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	
BESSOULE Christophe		RESTOUEIX Marie-Laure	Excusée
BLANCHET Christian		VETIZOU Stéphanie	Excusée
CHRETIEN Pierre-Louis			